

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du jeudi 08 février 2024

Date de la convocation: 01/02/2024
Date d'affichage : 01/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **12**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Vincent LEPEZEL, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Roselyne FRULIO, Christine LEPEZEL, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés : Patrick WEBRE par Vincent LEPEZEL

Excusés :

Absents : Pierre VERMARD

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

**Objet: INSTALLATION D'UNE NOUVELLE RÉSERVE INCENDIE - ZONE
ARTISANALE DES MARRONNIERS - 2024_001**

Madame le Maire relate à l'Assemblée les différents échanges avec le service d'urbanisme et le SDIS (Service Départemental d'Incendie de Secours) concernant deux nouvelles demandes de Permis de Construire sur la Zone Artisanale des Marronniers - rue du Cimetière et rue Edouard Nieuport.

Il s'avère que la réserve incendie enterrée de 80 m³ et le poteau incendie existants dans ce secteur, ne sont pas suffisants pour assurer le débit nécessaire à la défense incendie.

Madame le Maire présente ensuite les devis reçus pour une réserve incendie souple de 60 m³ avec système d'aspiration devant (système homologué par le SDIS).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) approuve les travaux d'installation d'une réserve incendie supplémentaire sur la zone des Marronniers couvrant la rue du Cimetière, la rue Edouard Nieuport et les Acacias,

2) décide de retenir la SARL MARCHAND - 195 place Saint Basle à Dombasle en Argonne, pour la réalisation des travaux d'implantation d'une réserve incendie souple de 60 m³, pour un montant HT de 5 695,00 €,

3) sollicite une subvention au titre de la DETR 2024 - Axe 1 : Sécurité des biens et des personnes - à hauteur de 70 % d'un montant éligible de 5 695,00 € HT,

.../...

4) approuve le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Financeurs sollicités	Aides sollicités	%
Citerne eau souple de 60 m3 : terrassment, concassé, géotextile	5 695,00 €	DETR - 70 %	3 986,50 €	70
		Commune autofinancement	1 708,50 €	30
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES	5 695,00 €	TOTAL FINANCEMENT	5 695,00 €	100

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 12 février 2024
Le Maire,
Catherine PÉLISSIER.